

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 V.335 Vœu relatif à la création d'un dispositif « SOS rentrée » de la maternelle à l'université

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que depuis quelques années des élèves dans le primaire, le secondaire et le supérieur se retrouvent sans affection au moment de la rentrée scolaire ;

Considérant que l'instruction est obligatoire en France jusqu'à 16 ans et qu'il est intolérable que certain·e·s élèves manquent quelques jours à quelques semaines de classe parce qu'ils rencontrent des difficultés à trouver un établissement qui puisse les accueillir, suite par exemple à un déménagement ou à une situation familiale complexe;

Considérant que de la même manière de nombreux élèves de plus de 16 ans ne trouvent pas de place dans les établissements parisiens, alors même qu'ils souhaitent poursuivre leur scolarité ou leurs études ;

Considérant l'extension de la scolarité obligatoire aux 3-6 ans qui devront trouver une place dans une école maternelle dès la rentrée 2018 ;

Considérant que certain·e·s élèves ou étudiant·e·s voient leurs choix d'orientation refusés et ne peuvent s'inscrire dans l'établissement de leur choix ;

Considérant les difficultés que rencontrent certain·e·s élèves au moment de l'affectation de la 3^e à la 2^{nde} par Affelnet ;

Considérant les difficultés rencontrées par les jeunes en recherche d'affectation en voie professionnelle (lycée Bac Pro, accès en BTS pour les titulaires de Bac Pro) ;

Considérant l'angoisse et le stress que génère cette situation d'attente et d'incertitude sur les élèves et leurs familles ;

Considérant qu'après la première publication des résultats sur Parcoursup le 22 mai 400 000 étudiant·e·s se retrouvent sans affectation, et 29 000 ont déjà vu tous leurs choix d'orientation refusés ;

Considérant que l'an passé, avec Admission Post Bac (APB), c'étaient 148 000 étudiant·e·s qui étaient sans affectation après le 1^{er} tour APB ;

Considérant que l'on peut donc prévoir dès aujourd'hui qu'un grand nombre d'élèves seront sans affectation à la rentrée 2018 ;

Considérant que des organisations représentatives des étudiant·e·s et des parents d'élèves se mobilisent pour aider les élèves sans établissement à trouver une affectation, comme par exemple avec la plateforme sos-inscription.fr ;

Considérant que la mise en place de cette aide représente un important travail de centralisation des demandes pour pouvoir les transmettre ensuite aux différents établissements afin d'obtenir des places et des inscriptions ;

Considérant le vœu adopté à l'initiative du groupe communiste au conseil de Paris de février 2018 demandant que l'Académie de Paris ainsi que le Rectorat informent la Ville du nombre d'élèves qui se verront refuser leurs choix d'orientation et de la nature de l'orientation qui leur sera proposée ;

Considérant que certaines collectivités, comme les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis ont mis en place un dispositif « SOS Rentrée » qui permet d'aider de nombreux élèves à effectuer les démarches pour obtenir une affectation, sans se substituer à l'Éducation nationale et aux acteurs mobilisés sur le terrain ; ainsi, 400 dossiers ont été traités dans le Val-de-Marne à la rentrée 2017 ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- La collectivité Parisienne réfléchisse, en concertation avec les syndicats et les organisations de jeunesse et des représentant·e·s des parents d'élèves mobilisés sur le terrain, un dispositif permettant le dialogue avec le Rectorat pour fournir une aide aux élèves sans affectation de la maternelle à l'université à la rentrée 2018, et pour ce faire, organise au moins une réunion avant le début de l'été.